

Conformément au guide du programme Erasmus + et au guide financier Erasmus +

Campus CHALONS EN CHAMPAGNE – ALBI :

Répartition de la subvention Erasmus + pour la mobilité étudiante,

applicable au titre de l'année 2023-2024 :

	Pays de destination	Mobilité d'études, taux mensuel	Mobilité de stage, taux mensuel
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la Région 14 : Suisse, Royaume Uni, Iles Féroé	400 €	550 €
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la Région 5 : Andore, Vatican, Monaco, St-Marin	350 €	500 €
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	300 €	450 €

Conformément aux dispositions du guide financier Erasmus +, et en fonction du montant de la subvention accordée par l'Agence Erasmus +, les montants fixés par INEMA respectent un écart minimum de 50 € entre chacun des 3 groupes de pays.

Les participants ayant des obstacles potentiels (selon critères établis par l'Agence Erasmus+ France) peuvent bénéficier d'un complément financier de 250 €/mois en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus.

La durée minimum légale financée pour les études est de 3 mois.

La durée minimum légale financée pour les stages est de 2 mois.

Les durées financées pourront être réelles ou partielles.

Les participants seront informés avant leur départ de la durée financée pour leur séjour.

Un versement de 80% du montant prévisionnel est versé en début de séjour. Le solde des allocations est versé en fin de séjour, dans un délai de 45 jours à compter de la réception de tous les documents de fin de séjour.